

DEMANDES DE STAGES HORS SUBDIVISION (Inter-CHU) STAGES A L'ETRANGER – STAGES EN DOM-TOM

DÉPARTS

Pour les internes ancien régime (promotions antérieures à 2017):

Arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales

TITRE II, CHAPITRE III, Section 3 - Stages hors subdivision

Art. 17 – Les internes (...) peuvent demander à réaliser **trois stages** dans une subdivision autre que celle dans laquelle ils ont été affectés, de préférence au sein de l'inter région d'origine (**Inter région Sud : Aix-Marseille, Montpellier, Nice**).

Les stages effectués à l'Ecole des hautes études en santé publique sont considérés comme des stages hors subdivision, sauf pour les internes de santé publique.

Le choix d'un stage hors subdivision exige au préalable, au sein de la subdivision d'origine, la **validation de deux stages**.

Art. 23 – Pour un stage à l'étranger **4 stages** doivent avoir été préalablement validés.

Au moment de la demande les internes devront avoir validé 2 semestres (4 pour les stages à l'étranger).

DOSSIER DE DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION D'ORIGINE

L'interne doit adresser un dossier complet de demande de stage au service de la Scolarité 3^{ème} cycle.

Ce dossier comporte :

- Une lettre de demande
- Un projet de stage
- L'avis du coordonnateur interrégional du diplôme d'études spécialisées d'origine
- L'avis du coordonnateur local du diplôme d'études spécialisées d'origine concerné
- L'avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé-maître de stage d'accueil
- L'avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil

Pour les internes nouveau régime (promotions à partir de 2017):

Arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine - NOR:

MENS1708241A - Version consolidée au 7 février 2018

TITRE V, section 5 – Les différents types de stage

DOSSIER DE DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION ou HORS REGION

L'interne doit adresser un dossier complet de demande de stage au service de la Scolarité 3^{ème} cycle.

Ce dossier comporte :

- Une lettre de demande comprenant le projet de stage
- L'avis du coordonnateur local du diplôme d'études spécialisées d'origine concerné
- L'avis du responsable médical du lieu de stage agréé ou du praticien agréé-maître de stage des universités d'accueil
- L'avis du directeur de l'établissement hospitalier ou de l'organisme d'accueil

Les noms et coordonnées professionnelles des enseignants responsables locaux et coordonnateurs interrégionaux de D.E.S sont consultables sur le site Internet de la faculté des Sciences Médicales et Paramédicales de Marseille, dans l'onglet formation / 3e cycle.

DÉPÔT DES DOSSIERS :

Le dossier de demande de stage hors subdivision comportant toutes les pièces mentionnées ci-dessus doit être adressé (*par courrier postal ou par mail*) au plus tard :

- le 30 avril pour le semestre de novembre à avril
- le 30 novembre pour le semestre de mai à octobre

Faculté des Sciences Médicales et Paramédicales
Service de la Scolarité - 3^{ème} cycle
27 Bd Jean Moulin
13385 Marseille Cedex 05
smpm-scol-cycle3@univ-amu.fr

Il est nécessaire d'adresser une copie du dossier à

Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille Direction des affaires Médicales et de la Recherche
Bureau des Internes
À l'attention de Mme Decory
80 rue Brochier
13354 Marseille cedex 05
(@: christele.decory@ap-hm.fr / Tel: 04.91.38.12.36 / Fax: 04.91.38.20.60)

Un exemplaire complet sera également adressé à la faculté de médecine de la subdivision d'accueil dans les délais prévus par la subdivision concernée (à l'AP-HP pour les établissements relevant de sa compétence).

Les dossiers seront évalués et classés selon les critères suivants :

- Accord du coordonnateur
- Formation à une technique ou à une pathologie non enseignée dans la subdivision
- Projet scientifique associé
- Evaluation de la cohérence du projet
- Inscription de la 2^{ème} à l'avant dernière année
- Inscription en dernière année

Pour les demandes de stages dans les DROM (ex DOM-TOM)

Désormais la gestion des stages aux **Antilles/Guyane, Réunion et Mayotte** rentre dans le cadre de la procédure de droit commun.

Pour toute information concernant le dépôt de candidature, vous pouvez vous adresser pour l'UFR des Antilles/Guyane à Mme Venise OPET (venise.opet@univ-ag.fr) et pour l'UFR Santé de l'Océan Indien (Réunion et Mayotte) à M. Mario CAPET (mario.capet@univ-reunion.fr).

L'université de Bordeaux gère cette procédure au niveau national pour les stages dans le Pacifique Sud (**Nouvelle Calédonie et Polynésie Française**).

Les internes devront retirer un dossier sous forme numérique auprès de **l'Université de Bordeaux**.

Département DOM-TOM

146 rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex

Tél. : 05.57.57.10.29 / 10.31

<https://sante.u-bordeaux.fr/College-Sante/DOM-TOM/Stages-hors-subdivision-dans-lesDOM-TOM-NOUVELLE-PROCEDURE-DE-RECRUTEMENT>

Prenez connaissance du calendrier de Bordeaux au moment de constituer votre dossier.

ATTENTION : Chaque semestre, les dossiers ayant obtenu tous les accords nécessaires sont examinés par une Commission (CHU-CME) dans la subdivision d'origine ainsi que dans la subdivision d'accueil, dont les résultats combinés donneront l'autorisation définitive.

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION

AVIS DU COORDONNATEUR INTERREGIONAL DE L'INTERREGION D'ORIGINE

Je soussigné(e) :

Coordonnateur Interrégional du D.E.S. de :

.....

Donne un avis favorable à M. / Mme

.....

Interne inscrit(e) au D.E.S. de :

.....

En cours du ... ème semestre d'internat à la faculté de médecine de Marseille
pour accomplir un semestre d'Internat de :

- NOVEMBRE 202. à AVRIL 202.

- MAI 202. à OCTOBRE 202.

Dans le service de :

Spécialité :

Etablissement :

Dans la Subdivision de :

Date :

Signature et Cachet :

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION

AVIS DU COORDONNATEUR LOCAL DE LA SUBDIVISION D'ORIGINE

Je soussigné(e) :

Coordonnateur Local du D.E.S. de :

.....

Donne un avis favorable à M. / Mme

.....

Sous réserve de la commission hors-subdivision (inter-CHU)

Interne inscrit(e) au D.E.S. de :

.....

En cours du ... ème semestre d'internat à la faculté de médecine de Marseille
pour accomplir un semestre d'internat de :

- NOVEMBRE 202. à AVRIL 202.

- MAI 202. à OCTOBRE 202.

Dans le service du Dr / Pr. :

.....

Nom du service :

Etablissement :

Date :

Signature et Cachet :

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION

AVIS DU CHEF DE SERVICE / DU PÔLE D'ACCUEIL

Je soussigné(e) :

Chef de Service / Pôle de :

.....

Etablissement :

.....

Donne un avis favorable à M. / Mme

.....

Interne de la faculté de médecine de Marseille pour accomplir un
stage dans mon service / pôle pour le semestre de :

- NOVEMBRE 202. à AVRIL 202.

- MAI 202. à OCTOBRE 202.

Date :

Signature et Cachet :

DEMANDE DE STAGE HORS SUBDIVISION

AVIS DU DIRECTEUR DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

Je soussigné(e) :

Directeur de:

Donne un avis favorable à M. / Mme

.....

Interne de la faculté de médecine de Marseille

pour accomplir un semestre d'internat de :

- NOVEMBRE 202. à AVRIL 202.

- MAI 202. à OCTOBRE 202.

Dans le service / Pôle du Dr / Pr. :

.....

Nom du service / Pôle :

.....

Etablissement :

Adresse :

.....

Dépendant de l'A.R.S. de :

Date :

Signature et Cachet :